

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Alain MILON, Raphaël GUILLERMAIN, Sandrine LAGNEAU

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2023

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

3. DESIGNATION D'UN ELU POUR REPRESENTER LA VILLE A LA COMMISSION D'INDEMNISATION MISE EN PLACE PAR RHONE VENTOUX

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

David BELLUCCI demande s'il y a possibilité de participer à ladite commission.
Monsieur le Maire lui répond que la composition de la commission est formelle et exhaustive, mais que cependant il est tout à fait envisageable de lui faire part des conclusions de la commission.

DESIGNE Christian RIOU pour représenter la Ville au sein de la commission d'indemnisation amiable mise en place par Rhône Ventoux

Adopté à l'unanimité

FINANCES

4. REGULARISATION DU COMPTE 215738 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Commission finances en date du 07 novembre 2023

Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que la somme de 1 367 379,54 € présente au compte 215738 fera l'objet d'une mise à la réforme par certificat administratif de l'ordonnateur.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

5. DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Commission finances en date du 07 novembre 2023

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°4 du Budget annexe de la cuisine centrale voté le 15 décembre 2022.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

6. DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Commission finances en date du 07 novembre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°4 du Budget de la ville voté le 15 décembre 2022.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

7. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 (ROB)

Commission finances en date du 07 novembre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Monsieur le Maire introduit le DOB en rappelant un contexte national et international incertain ; c'est également le cas à l'échelle locale, même si Sorgues peut encore investir et répondre aux besoins de ses administrés. C'est également le cas avec l'intercommunalité, par la conduite de projets structurants, en matière de voirie notamment.

Stéphane GARCIA présente les points saillants du rapport d'orientations budgétaires et notamment les trois axes définissant la prospective à horizon 2026.

- 1) Maintien des taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat ;
- 2) L'objectif de ne pas dépasser un encours de dette fixé à 7 millions d'euros au 31/12/2025, tout en finançant le Pôle petite enfance, l'entretien courant du patrimoine. Cet objectif garanti à la Ville un montant d'endettement par habitant très inférieur à la moyenne de la strate (340 € par habitant pour la Ville de Sorgues, moyenne des villes de la même strate : 816 € par habitant) ;

3) *Maîtrise des charges de fonctionnement :*

- *Maîtrise des consommations énergétiques par la définition notamment de températures cibles ;*
- *Ressources humaines : gestion optimisée des contraintes exogènes (augmentation du point d'indice...) par une politique de non-remplacement automatique des départs ; diminution du nombre d'heures supplémentaires par une optimisation organisationnelle.*

Ces objectifs devraient permettre d'obtenir un niveau d'épargne nette au 31/12/2025 s'élevant à 2 600 000 €.

Hélène TRINQUET formule les mêmes recommandations et remarques que l'année précédente, regrettant l'absence d'investissements significatifs en lien avec le dérèglement climatique, prenant pour exemple la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires 2024 a eu lieu.

ACTE l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2024.

Adopté à l'unanimité

EDUCATION ET PERISCOLAIRE

8. CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE COMMUNALE

Commission éducation du 6 novembre 2023

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Après en avoir délibéré,

FIXE les critères d'attribution de la bourse communale ainsi qu'énoncés et fixe le montant pour 2024 à 190 € par dossier.

DIT que la dépense totale est prévue au budget 2024 de la commune, fonction 200, chapitre 67, article 6714.

Adopté à l'unanimité

9. REMISE D'UN DICTIONNAIRE AUX ELEVES PASSANT EN 6EME

Commission éducation du 6 novembre 2023

Rapporteur : Maxence RAIMONT-PLA

Après en avoir délibéré,

OFFRE un dictionnaire à chaque élève passant en sixième.

DIT que les crédits correspondent au 020-67-6714-20 0 en 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir la liste des bénéficiaires en relation avec l'éducation nationale au moment des décisions de passage en sixième en juin 2024.

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

10. CLASSES TRANSPLANTEES SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UN SEJOUR D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Commission éducation du 6 novembre 2023

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant de cette aide financière exceptionnelle à 1 000 €.

DIT que la dépense totale est prévue au budget des subventions 2024 de la commune.

Adopté à l'unanimité

11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A M. BENITO JOAN

Commission éducation du 6 novembre 2023

Rapporteur : Virginie BARRA

Après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à M. BENITO Joan.

Adopté à l'unanimité

SPORT

12. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PUBLICS MUNICIPAUX AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE SORGUES

Commission Sports du 06 novembre 2023

Rapporteur : Christian RIOU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition de locaux publics municipaux aux associations sportives de la ville de Sorgues, ci-après définies : AFSA 84, Akikaï de Sorgues, Aqua Sorgues Rhône Ouvèze, AMDS, AS Diderot, AS Lycée Professionnel Montesquieu, AS Voltaire, AS Jiu Jitsu Brésilien de Sorgues, AS Pancrace Sorgues, AS Haltérophilie, AS Sorgues Volley Ball, Ball Trap Club Rhône Ouvèze, Cercle d'Escrime de Sorgues, Club de Plongée Sorguais, Les PAV, CSE EURENCO, Entente Bouliste Sorguaise, Espérance Sorguaise, Judo Club Sorguais, MAS, Ping Pong Club Sorguais, RSFM, RCSRO, Sorgues Full Contact, Sorgues Rock&Swing, Sorgues Triathlon, Tennis Club Sorguais, Toniforme , Union Cycliste Sorguaise, USEP Sorgues.

Adopté à l'unanimité

APPROUVE la mise à disposition de locaux publics municipaux à l'association ASSER

Adopté à l'unanimité

Cindy CLOP et Serge SOLER ne prennent pas part au vote

APPROUVE la mise à disposition de locaux publics municipaux à l'AS Marie Rivier,

Adopté à l'unanimité

Sandrine LAGNEAU et Dominique ATTUEL ne prennent pas part au vote

APPROUVE la mise à disposition de locaux publics municipaux au CASEVS

Adopté à l'unanimité

Virginie BARRA, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Jean-François LAPORTE, Christelle PEPIN, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Christian RIOU ne prennent pas part au vote

APPROUVE la mise à disposition de locaux publics municipaux au Gymnaste Club Sorguais,

Adopté à l'unanimité

Christian RIOU et Serge SOLER ne prennent pas part au vote

APPROUVE la mise à disposition de locaux publics municipaux au Karaté Club Sorguais,

Adopté à l'unanimité

Magali CHARMET ne prend pas part au vote

APPROUVE la mise à disposition de locaux publics municipaux à l'association KSPRO,

Adopté à l'unanimité

Bernard RIGEADE ne prend pas part au vote

APPROUVE la mise à disposition de locaux publics municipaux à l'Olympic Club Sorguais,

Adopté à l'unanimité

Raphaël GUILLERMAIN, Sylviane FERRARO, Dominique ATTUEL et Sandrine LAGNEAU ne prennent pas part au vote

APPROUVE la mise à disposition de locaux publics municipaux à l'association Sorgues Athlé 84,

Adopté à l'unanimité

Patricia COURTIER ne prend pas part au vote

APPROUVE la mise à disposition de locaux publics municipaux à l'association Sorgues Basket Club,

Adopté à l'unanimité

Jacqueline DEVOS ne prend pas part au vote

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

13. CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE

Commission Sports du 06 novembre 2023

Rapporteur : Jaouad MARBOH

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la politique de développement associatif de la ville de Sorgues et son soutien à l'ensemble des projets associatifs locaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

14. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE AUPRES DES ELUS

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Michel RAFFIN comme référent déontologue élu, mutualisé à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et de ses communes membres tel que présenté ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

15. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant l'emploi permanent tel que présenté ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT AJOUTE LORS DE LA SEANCE

16. CONSITUTION DE SERVITUDES DE TREFONDS AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les modalités des conventions de servitude au bénéfice du syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent

Adopté à l'unanimité

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Sorgues, le 18/12/23

Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA

